

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE  
 au Bureau du Journal,  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur la poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL,  
 CORREZE, DORDOGNE, LOZÈRE, GARONNE,  
 TARN-ET-GARONNE :  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ;  
 Trois mois, 8 fr.

**AUTRES DÉPARTEMENTS :**  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr. ;  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

**PRIX DES INSERTIONS :**  
**ANNONCES,**  
 25 centimes la ligne  
**RÉCLAMES,**  
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus  
 à Cahors, au bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

**CALENDRIER DU LOT**

DATE	JOURS	FÊTES	FOIRES	LUNAISSONS
26	Jeu.	FÊTE-DIEU.	Carluet.	● N. L. le 6 à 0 h. 23' du mat.
27	Vendr.	se. Madelaine.	Cazals, Puybrun.	● P. Q. le 13 à 6 h. 30' du soir.
28	Samedi	st Germain.	Montcuq, Espédaillac, Montfaucon, So- tural.	● P. L. le 21 à 1 h. 33' du soir.
				● D. Q. le 28 à 9 h. 30' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE**

**SERVICE DES POSTES.**

HEURE DE DÉPART	DÉSIGNATION DES COURS	DISTRIBUTION
8 heures du matin	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	Montauban, (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat), Cabrerets (St-Gery), Castelnau-de-Montratier (Limogne)	7 h. du s.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un rabalement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

**Cahors, le 21 Mai 1864.**

**BULLETIN**

Par un décret impérial, communiqué avant-hier, au Corps législatif, la session du Corps législatif, est prorogée jusqu'au 25 mai 1864 inclusivement.

La conférence n'a pu encore s'entendre sur une base commune de discussion. Voici ce que dit à ce sujet le Daily-News :

« Il y a divergence d'opinion, non-seulement entre les parties belligérantes, mais encore entre l'Autriche et la Prusse et les puissances neutres. Cette divergence est si grande, que la conférence n'a pu s'accorder encore sur une base commune de discussion. Les puissances allemandes rejettent le traité de Londres. »

« Le Danemark, soutenu par les puissances neutres, insiste sur ce traité. Il est impossible à la conférence de discuter un compromis quelconque ou de mettre en avant une proposition conciliatrice, si l'Autriche et la Prusse ne modifient pas leurs vues. Nous espérons que ces difficultés préliminaires seront résolues d'ici à la prochaine séance, fixée au 28 mai, et qu'alors on pourra discuter les conditions de la paix. »

La question des duchés paraît dégagée d'un de ses fâcheux éléments de complication. Le bruit avait couru que la Prusse avait l'intention de s'annexer les duchés. La Gazette de Cologne déclare ce bruit sans consistance :

« Depuis hier, on assure dans les cercles, généralement bien informés, que la Prusse a déclaré verbalement à l'Autriche et à d'autres puissances, que les intentions d'annexion qu'on lui attribuait dans la question du Schleswig-Holstein n'existaient pas. »

Il circule diverses versions sur les motifs de cette déclaration ; il est probable que c'est la pétition Arnim Bostgenbourg qu'à l'étranger on considère comme concertée avec le gouvernement qui a provoqué des demandes d'explications ; il est vrai que cette pétition n'indique l'annexion qu'en seconde ligne ; mais en Autriche, notamment, on l'interprète comme une manifestation annexionniste. La pétition Arnim doit être remise au roi jeudi prochain. Mercredi, on publiera un dernier appel, pour obtenir de nombreuses signatures. »

Les correspondances de la Nouvelle-Orléans donnent, à la défaite des fédéraux, à Pleasant-Hill, une portée bien plus grande encore qu'on ne l'avait pensé. La déroute des fédéraux a été complète ; ils ont perdu 15,000 hommes, la plus

grande partie de son artillerie a été détruite et 6,000 hommes de cavalerie ont été tués en pièces.

Ce grand désastre ne peut manquer d'exercer une certaine influence sur le congrès de Washington. On a déjà vu échouer à la Chambre la proposition faite en décembre dernier par M. Harding, représentant du Kentucky, d'après laquelle tout Etat séparé qui aurait fait sa soumission à l'ancienne Constitution, rentrerait, par ce fait, dans tous ses droits et privilèges. D'autre part, M. Stevens, l'un des chefs de la majorité républicaine présente une motion déclarant ennemis publics les Etats du Sud qui perdent ainsi tous leurs droits et ne peuvent être réintégrés dans le territoire national que comme province conquise ; et l'on pense généralement que cette motion sera adoptée.

Les lettres de Naples, du 14, signalent l'arrestation d'environ 70 personnes, anciens officiers nobles ou bourgeois. Il paraît que les papiers saisis à Rome, chez une notabilité bourbonnienne, permettront d'établir l'existence d'un complot contre le nouveau régime.

D'après les nouvelles reçues d'Abysinie, ce pays serait en proie à une complète anarchie. L'Empereur Théodore cerné de tous côtés par des ennemis, pressé d'une part par les sujets en révolte, et de l'autre par l'armée égyptienne, serait déterminé à faire une vigoureuse résistance, et aurait concentré, dans cette intention, toutes les troupes à Gandar sa capitale.

Les difficultés survenues entre l'Espagne et le Pérou, prennent un caractère des plus graves. Le gouvernement péruvien a refusé de recevoir officiellement l'envoyé extraordinaire de S. M. Salazar Mazarredo. Un ultimatum de cet envoyé aux autorités péruviennes lui a été retourné sans qu'on l'ait ouvert. L'envoyé extraordinaire s'est embarqué sur la goélette *Cavadonga*.

A. LAYTOU.

**Dépêches télégraphiques.**

(Agence Havas.)  
 Berlin, 19 mai.  
 Le prince royal a été nommé hier, commandant du 2<sup>e</sup> corps d'armée.

L'expression sincère de notre sympathie être une récompense nouvelle pour les membres actifs de l'Orphéon de Cahors, un remerciement pour tous ceux qui lui donnent un bienveillant patronage.

L'Orphéon de Cahors avait été classé dans la 3<sup>e</sup> division, 1<sup>re</sup> section, c'est-à-dire avec les Sociétés des chefs-lieux d'arrondissement, qui n'avaient pas obtenu un prix capable de les faire concourir avec des Sociétés d'un ordre supérieur. Dans cette catégorie, on comptait dix-sept Sociétés chorales, parmi lesquelles bon nombre étaient vieilles déjà par la date de la fondation et recommandables aussi par des succès d'estime, entr'autres l'Orphéon de Clérac, de Villefranche d'aveyron, de Ribéac, de Bergerac, de Brives, de Limoges, etc. — Pour sujet de concours, il y avait un chœur imposé : l'Attente, et un chœur pris dans le répertoire ordinaire de la Société, à son choix.

Voilà bien des conditions, des conditions périlleuses pour une Compagnie chorale encore jeune, qui entre pour la première fois en lice ! — Hâtons-nous de le dire, le premier pas a été un pas de géant, et la première tentative a été un triomphe.

Le lundi, 16 mai, à onze heures du matin, toutes les Sociétés chorales étaient réunies sur le Cours, en face du Lycée Impérial. A un signal donné, bannières déployées, au bruit des fanfares et au milieu des marques de bienvenue les plus chaleureuses d'une

Le feld-marchal Wrangel a reçu le titre de comte.

Le prince Frédéric-Charles est investi du commandement en chef dans les duchés.

Turin, 19 mai.  
 Les lettres de Rome du 16, assurent que la maladie du Pape s'est aggravée d'une manière alarmante. Emprunt italien : 69 10.

Il a été déposé, aujourd'hui, 43,000 livres sterling à la Banque d'Angleterre.

La situation monétaire s'est améliorée.

Londres, 19 mai.  
 La Banque d'Angleterre vient de réduire le taux de son escompte de 9 à 8 pour cent.

Copenhague, 17 mai.  
 Les prussiens refusant de cesser les réquisitions dans le Jutland pendant la suspension d'armes, le *Dagbladet* demande que le Danemark reprenne le blocus des ports allemands, à titre de représailles.

Les magistrats de Flesbourg ont été destitués. L'avocat Brener, qui avait été exilé par les Danois, a été nommé bourgmestre par les autorités prussiennes.

Copenhague, 18 mai.  
 Le commandant prussien, à Veile Jutland, a publié un ordre pour empêcher de partir tous les navires qui sont dans le port.

Suez, 19 mai.  
 Les avis de Shanghai sont du 9. Les troupes impériales chinoises ont été repoussées dans une attaque à Kintang. Le général Gordon a été blessé. Plusieurs de ses officiers ont été tués ou faits prisonniers. Les troupes impériales, ayant reçu des renforts considérables, se sont remises en marche pour attaquer de nouveau Kintang. On croit que les insurgés sont cernés de tous les côtés.

Bucharest, 19 mai.  
 Des adhésions et des félicitations unanimes arrivent de tous les districts à l'occasion des mesures décrétées par le prince. Partout, on a célébré cet événement par des illuminations, des *Te-Deum* et des banquets. Partout la tranquillité est parfaite.

Des manifestations populaires, un *Te-Deum*, et une visite en masse des fonctionnaires au palais pour donner leur adhésion s'étaient organisés ici spontanément. Tout a été contremandé sur le désir du prince qui a dit que les vœux des Romains devaient se manifester par le vote sans surprise et sans pression.

Le Métropolitain a adressé une Encyclique au Clergé pour recommander à ses prières l'acte du 14 mai.

Francfort, 18 mai.  
 La Gazette des Postes publie le télégramme suivant qui lui est adressé de Vienne :

Les propositions austro-prussiennes présentées à la conférence, dans la séance d'hier, demandent l'autonomie complète des duchés, l'union personnelle

avec des garanties matérielles et la réserve de la position prise par la Diète dans la question de succession. Par suite de cette dernière stipulation, M. de Beust a donné son adhésion à la proposition austro-prussienne et la Russie n'est pas éloignée de l'accepter de son côté.

Turin, 18 mai.

Chambre des Députés. — La chambre discute la proposition, présentée par un de ses membres, des mesures à prendre contre le Denier de Saint-Pierre.

M. Guerrier cherche à démontrer la nécessité de ces mesures. Il soutient que le Denier de Saint-Pierre sert à solder le brigandage.

M. Cantu ne croit pas qu'il soit convenable de recourir aux mesures proposées. Il dit que le Pape est pauvre et qu'on ne doit pas l'empêcher de faire appel à la charité des italiens.

Plusieurs orateurs combattent l'opinion de M. Cantu et affirment que le produit du Denier de Saint-Pierre est constamment employé contre la sécurité du royaume d'Italie.

Après quelques explications du ministre, la chambre vote l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement.

Stockholm, 18 mai.

Le comte de Manderstrom déclare qu'il a envoyé, le 18 avril, à M. de Wachtmeister, le plénipotentiaire suédois à Londres, des instructions secrètes qui ont été ouvertes en Allemagne.

Madrid, 18 mai.

La Epoca dit que l'Espagne fera choix d'un représentant, à Mexico, lorsque l'Empereur Maximilien aura notifié à la cour de Madrid son avènement au rôle du Mexique.

On lit dans le Moniteur :  
 « Depuis plusieurs jours, un certain nombre de journaux français et étrangers répandent le bruit de modifications ministérielles, et commentent une prétendue lettre qui aurait été adressée à l'Empereur par S. Exc. le ministre d'Etat. »

Cette lettre n'a point été écrite et il n'est question d'aucun changement dans la composition du ministère. »

**Revue des Journaux**

LA FRANCE.

Le journal la France soutient, à propos de l'incident qu'a soulevé l'affaire Lesurques, dans une des dernières séances du Corps législatif, une thèse en faveur de l'abolition de la peine de mort :

Non, la peine de mort écrit M. Cohen, n'est pas de droit divin, car lorsque le premier assassinat vint ensanglanter la terre, Dieu ne

morceau de l'Attente, assez ardu dans la forme, d'un sentiment délicat, est chanté le premier avec goût et intelligence. Mais le morceau de choix : le *Treuer d'arc*, d'une mélodie franche et vive, a été chassé avec une passion, une sonorité brillante qui enthousiasme un public. La salle entière a éclaté en applaudissements ; et le jury lui-même, impassible d'ordinaire, cède à l'entraînement général. Tous les orphéonistes avaient quitté la scène que les bravi se faisaient entendre encore.

La bonheur de ces jeunes gens, à la sortie du théâtre, est indescriptible. Un pressentiment secret leur disait qu'une médaille allait leur échouer : C'était justice, leur disait-on de tout côté !... Bien des visages gracieux donnaient un doux sourire ; des mains amies pressaient leurs mains. — Toutefois, quelle serait la véritable récompense ? quel serait le vainqueur ?

A quatre heures, toutes les sociétés chorales et instrumentales ont dû se rendre dans la vaste salle des récompenses, aux magnifiques allées de Tourny. — Que ne pouvons-nous ici prendre la plume de quelque romancier de mérite pour dépeindre la beauté du site ! — C'est là, qu'après un grand festival, dont le programme était composé de morceaux demandés aux sociétés des divisions supérieures, devait avoir lieu la distribution solennelle des médailles, en présence des autorités de la ville et de tous les mem-

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**  
 du 21 mai 1864.

**CONCOURS DE PÉRIGUEUX**

Le concours d'Orphéons, de Fanfares et de Musiques d'harmonie, ouvert à Périgueux, le 16 mai courant, sous le patronage de la municipalité, a été des plus brillants. Favorisé par un temps magnifique, animé par l'affluence considérable de personnes venues pour visiter une Exposition de beaux-arts et une Exposition des produits de l'industrie, rehaussé par l'éclat des apprêts faits par la ville à son intention, il a réalisé au-delà des plus belles espérances. Plus de cinquante Sociétés chorales ou musicales d'harmonie, venues de tous les points du Midi de la France, ont répondu à l'appel qui leur avait été adressé : tout cela sans compter une légion d'artistes. C'était une véritable armée des soldats de la paix !

Témoin oculaire du succès obtenu par les enfants de notre chère cité, nous dirons avec plaisir combien il a été glorieux, combien il couronne dignement les efforts et la persévérance de tous ceux qui se vouent à la pratique de cette estimable institution. Puisse

condamna point à mort Cain, le fratricide; il le livra à la terreur vengeresse de ses remords!

Non, la peine de mort n'est pas de droit humain, car la société, pas plus que l'individu, n'ont droit sur la vie de l'homme, de cette créature immortelle qui n'appartient qu'à Dieu.

Non, la peine de mort n'est pas de droit ni d'intérêt social, car déclarer qu'un homme, même dans les fers, même dans les murs étroits d'une prison peut mettre en péril la société tout entière; car déclarer qu'on ne peut ni le rendre impuissant au mal, ni l'améliorer, c'est avouer l'impuissance de la société elle-même.

Ces vérités luttent encore, mais elles triompheront comme toutes les vérités militantes!

Les préjugés, la tradition, l'inconscience de la société, dans sa propre force, maintiennent encore l'échafaud debout; mais les piliers sur lesquels il s'élève sont ébranlés et chancelent sous l'influence civilisatrice des mœurs, des idées, de l'ordre général, du progrès universel.

Où! le hurleur s'en va; il s'en va avec tous les débris des vieilles sociétés barbares; et, tous les penseurs, l'œil fixé sur l'avenir, saluent déjà l'aurore de ce jour splendide où l'on ne sacrifiera plus aucun homme, ni sur l'échafaud, ce champ de bataille de la justice aux prises avec les criminels, ni sur les champs de bataille, cet autre échafaud sanglant où les peuples massacrent des hecatombes humaines, pour satisfaire leurs ambitions, leurs passions et leurs intérêts.

LA PRESSE.

La Presse, sous la signature de M. Bauer, aborde une autre question également controversée avec vivacité:

En présence de l'élévation toujours croissante du taux de l'intérêt par les institutions privilégiées de crédit, banque de France, crédit agricole, crédit industriel, comptoir d'escompte, etc., on se demande ce que devient, aux yeux de la morale, la loi du 3 septembre 1807, qui fixe l'intérêt à 5 pour 100 en matière civile, et 6 pour 100 en matière commerciale. Ne serait-il pas temps d'écouter enfin la voix de l'économie politique ou plutôt du bon sens, qui crie que l'argent est une marchandise dont la valeur est fixée par l'état de l'offre et de la demande.

DEBATS.

On lit dans le Journal des Débats, sous la signature de M. Weiss:

Prenez Cologne! nous disent les Anglais, et vous verrez comme nous pousserons de beaux hurrah! — Prenez Mayence, nous crie-t-on des bords du Danube. C'est l'affaire de la Diète fédérale. Prenez même Cologne par dessus le marché. C'est l'affaire de la Prusse. Prenez; prenez; cela nous fera plaisir, à nous autres qui ne saurions nous annexer le Holstein! — Non! répliquent les Berlinois, ne prenez pas Cologne, vous affligeriez de bons amis qui ne vous veulent point de mal. Mais pourquoi ne prendriez-vous pas Hesse-Hambourg, Shire et Landau? La Bavière se plaindra peut-être un peu; la maison Hesse aussi; mais que nous importe! Prenez! Prenez! Prenez! Les puissances qui nous font d'aussi belles offres nous demandent bien de leur laisser prendre une province ou deux pour prix de leur condescendance. Mais, au fond, le principal mobile qui les pousse à nous agrandir est moins le désir de gagner quelque chose elles-mêmes que la volupté désintéressée qu'elles éprouveraient à chagriner un voisin et un allié.

LE SIÈCLE.

Le Siècle ne se croit pas assez bien renseigné, pour le moment, sur les événements qui se passent à Bucharest, pour en apprécier

exactement la portée: Mais, fait observer M. de la Bédollière, quand des troupes russes se concentrent en Bessabie, quand trente mille Autrichiens se massent en Transylvanie, le patriotisme n'aurait-il pas dû imposer silence à tout antagonisme? Etait-ce là le moment de soutenir un conflit entre le prince et le Corps législatif? N'est-il pas à craindre que la Russie, secondée par l'Autriche, à l'exemple de l'Autriche aidée de la Prusse, dans le Jutland, ne vienne se plaindre à Bucharest et à Jassy des atteintes portées à la convention réglée en vertu du traité de 1856? Le Danube et la mer Noire sont des points aussi importants que la Baltique pour les puissances qui veulent développer leur marine.

L'OPINION NATIONALE.

L'Opinion Nationale, après avoir mentionné l'autorisation donnée par le prince Couza aux troupes turques envoyées à l'embouchure du Pruth, de camper à Rexi, ajoute, par l'organe de M. Bonneau, que La Porte en prenant cette initiative hardie, a rappelé officiellement à la Russie qu'il était du devoir du Sultan de protéger les Principautés.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris 20 mai 1864.

Le conseil des ministres s'est réuni hier sous la présidence de l'Empereur. On dit qu'il y a été question de plusieurs mesures considérables touchant l'administration intérieure. Nous croyons pouvoir affirmer que ces mesures ne sont point en opposition avec la politique libérale inaugurée le 24 novembre.

Dans sa séance d'hier, le Sénat a discuté longuement la loi sur les coalitions. M. le procureur général Dupin s'est élevé, avec beaucoup d'énergie, contre les dangers que présente, selon lui, le nouveau système. MM. Rouland et Baroche ont soutenu la constitutionnalité et l'opportunité de la loi. Au scrutin, il y a eu 64 voix pour l'adoption et 13 voix contre.

— Le corps législatif a continué la discussion du budget.

— Un camp accessoire de manœuvres va être établi sur les terrains de l'hippodrome de Vincennes. Il sera occupé, à tour de rôle, à partir du 1er juin, par les régiments cantonnés dans la 1re division militaire.

— Le condamné La Pommerais a été placé, dès hier soir, dans la cellule affectée aux condamnés à mort. Il a été revêtu de la camisole de force. Son attitude est calme. Il n'a consenti que ce matin, sur les instances de M. Lachaud, à se pourvoir en cassation. L'arrêt du jury est l'objet de nombreux et très divers commentaires.

La Pommerais, en rentrant hier à la Conciergerie, a manifesté un vif contentement, d'être entièrement débarrassé des soucis de sa lutte avec l'accusation. Il n'a plus qu'un désir, celui de mourir au plus vite. Aussi ne voulait-il pas se pourvoir en cassation. Mais sur l'invitation de M. Lachaud, son défenseur, le condamné a changé d'avis. Ce matin il a consenti à signer son pourvoi. Depuis son arrestation, La Pommerais n'avait jamais mangé avec autant d'appétit qu'hier ni aussi longtemps dormi. Il ne s'est réveillé qu'après 9 heures d'un sommeil profond non interrompu.

Dés jurés ont fait connaître leur intention de signer une demande en commutation de peine. Déjà le président du Jury de jugement et un de ses collègues ont signé cette demande. On assure que M. le président de Boissieu aurait promis de ne pas donner un avis défavorable à propos de cette requête.

la Dordogne et le Vice-président de la Société chorale de Périgueux, les Enfants de Vésonne, — chaleureusement applaudis d'ailleurs, — a commencé la distribution des récompenses.

Longue nomenclature! cruelle attente!... 3e division, 1re section, a-t-on proclamé enfin: Premier prix ascendant ex-æquo, l'Orphéon de Cahors et l'Union chorale de Limoges! — Des applaudissements unanimes ont suivi: ils confirmaient la sentence du jury. Cahors avait obtenu une médaille d'or, donnée par M. Dupont, député de la Dordogne! — Je laisse à penser la joie de nos jeunes compatriotes!... Elle ne put être égalée et tempérée qu'un instant plus tard, à la vue d'un spectacle singulier: Après la proclamation du prix unique donné aux sociétés de la division supérieure, médaille d'or offerte par l'Empereur, les membres de la société chorale de Montauban, enivrés de leur victoire sur l'Orphéon d'Angoulême, dont la bannière était couverte de trophées honorables, s'emparent de la personne de leur directeur et le portent en triomphe au milieu d'une foule immense. — Bref, le succès des nôtres était complet; et, du reste, chacun avait fait bravement son devoir. Rechercher les plus dignes serait peut-être injurieux pour beaucoup; ils ont tous bien mérité.

A l'issue de la séance, notre orphéon accueillait à sa table quelques membres de la société des Enfants

— Par une singulière coïncidence, en même temps que le procès La Pommerais se dénoue devant le jury, l'affaire Lesurques reparait dans les préoccupations publiques. On sait que le Corps Législatif, après une longue discussion, a voté le remboursement à la famille de la somme de 54,585 fr. 35 c. avec les intérêts depuis 1796 retenue par l'Etat, pour le montant du vol de la malle poste de Lyon, sur les biens de Joseph Lesurques.

Pour extrait: A. LAYTOU.

LE PINCEMENT.

Parmi les opérations qu'exige la vigne, le pincement est celle qui paraît la plus simple, et qui cependant est une des plus délicates.

Un pincement opéré avec soin et avec intelligence favorise et augmente la production du fruit, en même temps qu'il facilite la taille et maintient la marche uniforme de la sève. Un pincement mal fait, au contraire, détruit l'harmonie des ceps, établit la confusion et nuit au développement du fruit.

On sait que le pincement consiste à rompre avec les ongles du pouce et du premier doigt le sommet des rameaux ou bourgeon. Cette opération se fait toujours sur le rameau à l'état herbacé, et ordinairement au-dessus de la deuxième ou troisième feuille, suivant la force du sujet. Elle a pour but d'empêcher la sève de se perdre inutilement dans la formation de bois, et de la renvoyer au profit du fruit. L'application du pincement diffère nécessairement suivant la taille.

Lorsque la vigne est taillée en branches à bois et branches à fruit, il convient de pincer rigoureusement tous les bourgeons de la branche à fruit, dans laquelle la sève doit être uniquement consacrée à faire grossir le raisin. Cette branche devant être abattue à la taille suivante, il est inutile de se préoccuper d'y ménager l'avenir.

Le pincement devra être répété toutes les fois qu'un nouveau bourgeon se développera en chef; car le sommet d'un bourgeon est un appel à la sève, qui s'y porterait au détriment du reste de la branche.

Le pincement est inutile et même nuisible aux bourgeons de la branche, à bois, qui sont destinés à servir pour la taille suivante. On ne doit l'appliquer qu'aux bourgeons qui s'emporteraient trop ou qui sont absolument inutiles. Il y faut de l'attention et du ménagement.

Quant à la vigne taillée avec coursons sur plusieurs bras, le pincement est plus uniforme; tous les rameaux sont disposés pour le rapport; par conséquent, les bourgeons doivent être traités dans ce but. La sagacité du vigneron doit l'aider dans cette tâche.

L'époque du pincement est indiquée par la nature même de l'opération. Celle-ci doit commencer quand les bourgeons ont développé leurs grappes et quand les deux ou trois premières feuilles sont bien formées, elle se continue pour chaque nouvelles pousse qui n'est pas abattue à l'ébourgeonnement, jusqu'au moment où la vigne éprouve une sorte de temps d'arrêt dans la végétation. Quelquefois, dans les vignes très-vigoureuses, il est utile de pincer encore à la reprise de la sève, au moment de la véraison ou du commencement de maturation du raisin.

Le pincement a éprouvé et éprouve encore une vive résistance de la part des vigneron. Il exige, en effet, une sollicitude qu'on n'accorde généralement pas assez à la vigne. On a été jusqu'à prétendre que cette pratique nuisait à la qualité du vin, comme si une action plus énergique de la sève et une maturité plus précocée étaient de nature à produire une influence fâcheuse. La paresse adopte tous les arguments. Mais les propriétaires soucieux de l'accroisse-

ment de leur revenu méditeront l'importance du pincement, l'expérimenteront, et sauront bien en introduire l'usage dans leurs vignobles.

Nous trouvons la description du pincement appliqué à la treille dans un opuscule que M. Henri de la Frenaye a bien voulu nous remettre. Ce petit ouvrage, daté de 1848, a pour titre: *Pratique raisonnée de l'arboriculture en général*, par Félix Picot Amette. Nous y reviendrons, car il contient de bonnes idées, et nous sommes de ceux qui aiment à rendre à César ce qui est à César.

Louis TAVERNIER.

Chronique locale.

M. le ministre des finances décidait, les 4 décembre et 11 mars 1830, « qu'aucun préposé de l'enregistrement et des domaines, à l'exception des surnuméraires et des premiers commis, ne pourrait être placé sous les ordres ou la surveillance de son père, beau-père, oncle, frère ou beau-frère. »

Un récent arrêté ministériel étend aujourd'hui ces dispositions aux liens de parenté ou d'alliance entre les agents de l'administration et les officiers publics ou ministériels.

D'après cet arrêté, aucun agent, parent ou allié d'un officier public ou ministériel, jusqu'à un degré de neveu exclusivement, ne peut, à moins d'avoir obtenu une dispense, exercer ses fonctions dans la circonscription où réside cet officier public ou ministériel.

Un vol de la somme de 1,150 fr., avec escalade, a été commis, ces jours derniers, au préjudice du sieur Dalat (Joseph), contrôleur à St-Géry. La police est sur les traces du coupable.

On nous écrit de Vayrac:

Depuis quelques années l'élevage des jeunes porcs était devenue une industrie très lucrative dans nos contrées. Chaque propriétaire possédait une ou plusieurs truies mères. A peine les jeunes nourraient avaient-ils atteint soixante jours qu'ils étaient vendus de 20 à 25 francs pièce; ce qui constituait pour chaque mère un rapport annuel de 350 à 450 fr. Alléchés par ces beaux résultats, les propriétaires ont élevé un plus grand nombre de truies, de telle façon que les jeunes nourraient ont surpassé les besoins que réclame la localité et les exigences de l'exportation.

Aussi les vendeurs se sont-ils trouvés en face d'un trop plein qui a rendu presque impossible l'écoulement de leurs produits. C'est ainsi qu'à la foire du 17 mai, à Vayrac, on a vu vendre au prix de 8 à 9 francs de jeunes nourraient qu'il y a un an n'auraient pas été livrés à moins de 25 francs.

La foire, quoique favorisée par un beau temps et bien approvisionnée de bestiaux de toutes espèces, n'a pas été très bonne pour la vente.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Demain Dimanche, 22 mai 1864.

CLOTURE

L'HOMME AU MASQUE DE FER

Drame historique en 6 tableaux

M. PRIETZ remplira le rôle de Gaston.

LA MÈRE DE FAMILLE

Comédie-Vaudeville en 1 acte

Mme Josse et M. Montcauvrel rempliront les rôles principaux.

On commencera à 8 heures.

A cause de circonstances imprévues le Public est prié de vouloir bien considérer cette représentation comme la dernière.

La Tour de Nesle est une des productions fiévreuses de l'école romantique les plus aimées; il y a une trentaine d'années, d'un public que de vagues aspira-

d'une société orphéonique dirigée par un prêtre, revêtu d'un costume laïque. Nous ne certifions pas le fait, mais nous y croyons volontiers. Chaque année, dans la ville de Périgueux, la société des Enfants de Vésonne a eu l'honneur d'ouvrir et de clore les cérémonies religieuses du mois de Marie. — De telles tendances caractérisent une époque.

Il n'y a, dans le siècle où nous sommes qu'une influence légitime, c'est celle qui exerce le mérite acquis par le travail, de quelque nature qu'il soit; de même qu'il y a un sentiment que nul ne repousse et qui sert de lien entre tous les hommes: la Charité. Instruisez-vous donc! Un philosophe a écrit: « Jamais labeur, quelque ignoré, perdu en apparence que soit son résultat, jamais labeur n'est superflu, n'est inutile: le travail! Eh! c'est toute l'éducation, toute la discipline. C'est le développement de l'énergie, la nourriture des vertus, l'école du progrès! »

Un dernier mot pour dire aux autorités de la ville notre sincère reconnaissance, à nos concitoyens notre sincère approbation pour la réception chaleureuse, pour l'ovation faite à nos jeunes compatriotes à leur rentrée dans Cahors. Rien n'est plus propre à élever les esprits, à graver dans le cœur de nobles souvenirs, que de savoir rendre hommage au mérite et au dévouement. Les bonnes paroles prononcées à l'occasion de la fête du 17 mai, nous assurent que cette solennité laissera dans les esprits une profonde impression, tout en inspirant à tous les bons citoyens un vrai sentiment de gratitude.

ions disposaient à se passionner même pour les œuvres et les questions littéraires. Le succès de ce drame, dont M. Alexandre Dumas s'est toujours montré fier quoiqu'il n'en puisse revendiquer toute la paternité, à peu près. Le fécond écrivain qui arrange très-habilement plutôt qu'il ne crée, n'a jamais guères mieux fait, il est vrai. L'élite de la littérature d'aujourd'hui est sans doute mieux inspirée dans ses tendances vers de sérieuses études de mœurs et de hautes questions morales; mais l'école romantique, où le talent et le génie n'ont pas manqué, a eu le mérite de rompre avec l'ornière des imitateurs classiques. N'est-ce pas assez, et faut-il lui demander encore de n'avoir aucun des défauts et des exagérations qu'elle a blâmés, et d'être une lumière dans la voie nouvelle qu'elle a su ouvrir?

Mme Delamarre a bien saisi et heureusement rendu le sombre personnage de Marguerite. Toujours agitée de voluptés et de terreurs, toujours prête au crime, et n'ayant d'autre sentiment humain qu'un amour étrange pour le jeune Gauthier d'Aulnai. Elle a dit avec beaucoup de finesse la scène où Marguerite parvient à se faire confier par son amant les tablettes qui peuvent la perdre. Elle a été belle d'émotion dramatique dans la scène finale, lorsque Marguerite apprend que Gauthier est son fils, et qu'elle se précipite avec des cris déchirants vers la porte qui la sépare de lui et de ses assassins.

M. Priest a interprété, en excellent comédien, et souvent avec éclat le capitaine Buridan. Cet aventurier, doublé de grand seigneur, railleur, cynique, se jouant de la vie de l'honnête homme comme de tout, et accessible enfin à l'amour paternel, qui semble le transformer. Nous avons surtout remarqué M. Priest dans les scènes de la taverne, des tablettes et de la prison.

La représentation a été, en somme, assez satisfaisante. Nous avons eu jeudi un spectacle qui aurait dû faire salle comble.

Mme Josse a été ravissante dans les Premières armes de Richelieu, ce petit chef-d'œuvre qui est le modèle d'un genre de rôles travestis. On aurait cru d'un bout à l'autre du rôle voir Mlle Déjazet rajeunie, tant la jolie Mme Josse possède, à un rare degré, toutes les qualités de son emploi. Elle a été rappelée par d'unanimes applaudissements.

M. Montcavrel s'est montré dans trois rôles, Le baron de Bellechasse des Premières armes de Richelieu, celui du gentilhomme pauvre de la Partie de piquet et celui du vieux mari en tutelle mais prêt à s'émanciper, des Petits-moyens, avec la supériorité de ce talent varié et complet qui le distingue.

Toutes ces pièces ont été jouées avec un soin et un ensemble qu'on ne rencontre pas toujours sur les grands théâtres.

M. Bruno a été fort amusant dans deux chaussonnettes comiques.

Les Eaux de seltz et les limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraichissante qu'hygiénique. Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de M. DUC pharmacien de notre ville. M. Duc prépare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareils ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux placés à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se dégagent de tout mélange d'acide sulfurique et d'hydrogène, et restent saturées d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases syphoïdes de M. Duc réunissent toutes les conditions du genre, ils sont préférables aux bouteilles où, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide carbonique.

CHANGEMENT DE DOMICILE. — A partir du 1er juin, le CAFE DE LA CONCORDE, tenu par M. Eugène Soulacroix, sera transféré maison Montagne, ancien Café Toulousain, Boulevard-Nord.

Le No 42 de l'AUTOGRAPHE a paru, il contient une page de musique inédite, une lettre et un billet de G. Meyerbeer, et entre autres autographes intéressants des lettres de Charles Nodier, Giulia Grisi, Jules Leconte, Donizetti, Silvio Pellico, Michel Ney, Lucile Desmoulins, Mme de Bawf, le chevalier d'Eon, le maréchal Bosquet, Mahomet, le Duc d'Anjou, Henry Murger, la reine Hortense, Mollévent, Champion (l'homme au petit manteau bleu), Roux-Laborie, Rivarol, Ferronck-Khan, Gioberti, Louis de Bellemare, (Gabriel Ferry), le général Yusuf, Jouffroy, Bacon.

Pour recevoir ce numéro envoyer 60 centimes en timbres-poste, 14, rue Grange-Batelière, à M. Bourdin.

12 francs l'album de 24 livraisons.

L'Autographe au salon en est à sa 2e édition; pour le recevoir franco, envoyer 1 fr. 20 en timbres-poste.

Pour la chronique locale : A. LATYD.

Départements.

Le météore qui a été observé samedi soir est tombé à 18 kilomètres de Montauban, sur la route de Lavaur, entre Orgueil et Nohic.

Une lettre adressée au Courrier de Tarn-et-Garonne, à la date du 16, donne sur la chute de cet aéroïte, des détails fort intéressants que nous nous empressons de reproduire.

Montauban, 16 mai 1864.

Monsieur le Directeur du Courrier de Tarn-et-Garonne.

Le samedi, le 14 mai, vers 8 heures du soir un brillant météore a brisé en émoi la ville de Montauban; c'était un bolide ou globe incandescent, qui parti d'un point de l'horizon voisin de l'Ouest, s'est dirigé rapidement vers le Zénith de Montauban, et là semblable à une énorme et bruyante fusée, a éclaté en un grand nombre de parties dispersées dans plusieurs sens. La nuit n'était pas close, un grand nombre de promeneurs se trouvaient encore dehors; c'est dire qu'une partie considérable de la population a pu voir de ses propres yeux ce magnifique et rare phénomène. Les personnes qui se trouvaient dans les maisons ont été averties par une vive lumière, une sorte de long éclair, et surtout par un bruit étrange. Ce bruit était com-

parable au tonnerre d'un orage qui approche ou à un train de chemin de fer un peu éloigné. Dans quels lieux avaient été lancés les fragments du bolide? en trouverait-on au moins quelques-uns?

Le lendemain 15, jour de la Pentecôte, dans l'après-midi, une roche noirâtre, ayant l'aspect et la légèreté de certains charbons fossiles, me fut apportée comme étant tombée du Ciel, et ayant été ramassée sur la route de Lavaur, à 18 kilom. de Montauban, c'est-à-dire entre Orgueil et Nohic. Mon premier sentiment fut le doute cartésien; mais après avoir constaté par le chalumeau, que cette roche était incombustible, se convertissant en une masse brune très-dure; qu'elle attirait l'aiguille aimantée et neressemblait en rien à la plupart des minéraux connus, je vis que j'avais sous la main une pierre ayant en effet toutes les apparences d'un aéroïte.

Un membre du conseil général, M. Debia aîné, qui prenait part à mon essai minéralogique et dont le dévouement pour la chose publique est bien connu, me proposa de partir immédiatement afin de savoir plus exactement la vérité sur les lieux et d'en rapporter des échantillons pour le Museum de la ville.

Arrivés à Orgueil, nous avons visité ensemble et avec beaucoup de soin, le lieu de la chute de l'aéroïte et étudié les circonstances qui s'y rattachent. Le trou qu'il a formé en tombant est situé sur la route, à peu près à la limite des communes d'Orgueil et de Nohic, sur le bord occidental et à 3m environ de la crête du fossé; il ressemble à un nid de 8 à 9 centimètres de profondeur. Le terrain est fort dur et il faut un choc très violent pour produire un pareil trou. Tout au tour le terrain piétiné, l'herbe du fossé foulé aux pieds indiquent que les habitants de la localité avaient été aussi curieux que nous. Ils nous ont raconté, encore tout impressionnés;

1° Que le météore avait été vu absolument comme à Montauban, c'est-à-dire venant de l'Ouest et éclatant avec fracas au-dessus de leur tête;

2° Qu'au moment de la chute, un villageois conduisant une vache, passait précisément sur la route en cet endroit et avait été tellement effrayé, qu'en arrivant à Nohic il était presque évanoui;

3° Que la pierre s'étant brisée en tombant, les principaux morceaux avaient été ramassés sur la route et dans le champ voisin où ils avaient rebondi.

Il va sans dire qu'à notre arrivée tous les morceaux avaient été enlevés, que quelques-uns d'entre eux avaient diminué de poids en passant de main en main, car la pierre possède la fragilité de certaines houilles. M. Debia, cependant, a été assez heureux pour recueillir quelques beaux échantillons.

Il résulte de nos renseignements que le bolide avant d'arriver à terre, pouvait être de la grosseur de la tête Je puis ajouter, pour terminer cet article déjà trop long, que la pierre est tendre à l'intérieur, que l'écorce ou vernis vitrifié qui l'environne et qui est à peine de 1/2 millimètre d'épaisseur, est très-dure, qu'elle happe ou adhère à la langue comme toutes les argiles sèches; et enfin, que j'ai été bien étonné, cherchant à prendre sa densité par les méthodes ordinaires, de voir ce corps au moindre contact avec l'eau, se délayer rapidement comme l'argile en poudre, former une boue noire comme du cirage, et détruire ainsi sans retour un échantillon.

Veillez agréer, etc. PEYRIDIEU.

Une dépêche télégraphique, en date du 16 mai, dit le Courrier de Tarn-et-Garonne, annonce un nouveau succès de notre Orphéon. Au concours de Périgueux, la Société chorale de Montauban a obtenu le prix unique, médaille de l'Empereur.

Samedi soir, vers huit heures, un aéroïte a été observé à Périgueux, parcourant avec rapidité l'espace, dans la direction de l'Ouest à l'Est. Il avait l'apparence d'un globe de feu et laissait derrière lui une longue traînée de lumière ce qui lui donnait l'aspect d'une comète éblouissante. Le Ciel, tout entier, s'est trouvé subitement éclairé par son passage. On assure qu'il est tombé à quelque distance de Périgueux. Un propriétaire d'Antonne dit l'avoir aperçu au moment de la chute, et il va faire des recherches; une autre personne l'aurait vu toucher terre à sa vigne; enfin, un colon de la commune de Trélissac aurait été atteint au visage par le projectile Céleste. Les trois localités précitées sont peu éloignées l'une de l'autre. Il est possible que l'on ait à constater la chute de trois corps au lieu d'un.

Pour la chronique départementale : A. LATYD.

Tribunaux

AFFAIRE LA POMMERAIS.

Nous empruntons à la Gazette des tribunaux le compte rendu de la fin de l'audience du 17 mai.

M. le président donne lecture des deux questions soumises à l'appréciation du jury. La première est relative à l'empoisonnement de la dame Dubizy, la seconde se rapporte à l'empoisonnement de la dame de Pauw.

Il est cinq heures quand le jury quitte l'audience. Au bout d'une demi-heure un coup de sonnette annonce que le sort de l'accusé c'est fixé.

Le jury revient à sa place, et la Cour reprend séance.

M. le président : An chef de jury. Veuillez faire connaître le résultat de la délibération de MM. les jurés.

Le chef de Jury : Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est : Sur la première question : Non ; sur la 2e question : Oui à la majorité.

Le silence gardé sur les circonstances atténuantes produit une grande impression sur l'auditoire.

M. le président : Faites rentrer l'accusé.

Un certain temps s'écoule avant que La Pommerais reprenne sa place sur son banc. Il s'assied et écoute avec une apparente impassibilité la déclaration du jury qui lui est lue par le greffier.

M. le premier avocat général Oscar de Vallé, requiert qu'il soit fait application à l'accusé reconnu coupable, des dispositions des articles 301 et 302 du Code pénal.

M. le président : L'accusé ou son défenseur ont-ils des observations à présenter sur l'application de la peine ?

L'accusé garde le silence.

M. le président. La cour ordonne qu'il en sera délibéré en chambre de conseil.

Pendant l'absence de la Cour, tous les regards se portent sur l'accusé, qui croise les bras sur sa poitrine et continue à garder une attitude impassible.

La Cour revient à l'audience, et M. le président prononce un arrêt qui, attendu que de la Pommerais est reconnu coupable d'avoir, par empoisonnement, causé la mort de madame de Pauw, le condamne par application des articles précités, à la peine de mort.

Le visage de l'accusé, quand M. le président a prononcé ce dernier mot, qui a produit dans l'auditoire une vive sensation, se colore d'une légère rougeur.

M. le président : Condamné, vous avez trois jours francs pour vous pourvoir en cassation contre l'arrêt que vous venez d'entendre.

L'accusé ne répond pas. Il se lève et étendant sa main droite, il dit, d'une voix faible et mal articulée : Je suis innocent, je le jure.

On l'emmène, et le public s'écoule en s'entretenant des incidents de cette dramatique affaire et du dénouement terrible qu'elle vient de recevoir.

Le condamné ramené à la Conciergerie, a été immédiatement et suivant l'usage constamment suivi pour les condamnés à mort, revêtu de la camisole de force et placé dans une chambre où il est gardé à vue.

On raconte qu'hier, au moment où les gardiens s'assuraient avant que de la Pommerais fût conduit à l'audience, qu'il n'avait rien de suspect dans ses vêtements, il aurait dit : Est-ce vous qui mettez la camisole de force aux condamnés à mort? ... vous me la mettez demain.

Pour extrait : A. LATYD.

Les Héritiers de Mme de Pauw et les Compagnies d'assurances.

On se demande ce qui va advenir par suite de la condamnation de La Pommerais, des assurances faites par Mme de Pauw. Les enfants ont-ils droit au paiement des sommes assurées, lesquelles s'élèvent à 550,000 fr. ? Les transferts au profit de La Pommerais sont-ils valables ?

La dernière question ne fait pas doute. Il est évident que les transferts, obtenus frauduleusement, doivent être annulés. Quant aux contrats d'assurances, l'avis des légistes est qu'ils restent valables à l'égard des deux filles de la décédée. Mme de Pauw, avant la signature des polices, a été visitée par les médecins des compagnies. Tous ont reconnu en elle un état de vitalité qui permettait de faire l'assurance. Le premier versement d'une annuité a eu lieu. Le contrat est donc parfait.

La mort violente de Mme de Pauw ne saurait, dit un journal, détruire le contrat. Que les compagnies résistent au paiement quand il y a suicide ou mort par suite d'un duel, c'est là un double cas prévu par les polices d'assurances; mais lorsqu'une personne assurée tombe sous le coup d'un meurtrier, sa mort est un fait qui ne peut être opposé à ses héritiers et délier les compagnies des engagements qu'elles ont pris.

Il faut s'attendre, néanmoins, à voir porter devant les tribunaux cette question importante non-seulement au point de vue pécuniaire,

mais comme doctrine à établir pour ou contre les compagnies.

Pour extrait : A. LATYD.

Variétés.

LES AVENTURES D'ANTAR

Roman arabe traduit par M. L. Marcel Devic.

Les Aventures d'Antar est le plus beau et peut-être le plus ignoré des romans arabes. C'est à peine si jusqu'à ce jour quelques épisodes de ce délicieux poème nous étaient parvenus. La Mort d'Antar entr'autres publiée en 1833 par un savant professeur du Collège de France, M. Caussin de Perceval, eut un grand retentissement dans le monde littéraire, et M. de Lamartine, dans sa Vie des hommes illustres, le qualifie « d'un des plus beaux chants lyriques de toutes les langues. »

Plusieurs publications périodiques ont, depuis cette époque, donné quelques fragments de cet ouvrage.

Mais toutes ces parcelles d'une œuvre sont loin de produire sur le lecteur l'effet d'un travail continu, conduisant progressivement à travers les faits, sans les heurter ou interrompre leur ordre, jusqu'au dénouement. L'intérêt est bien, plus fort lorsqu'il s'éveille petit à petit et qu'il va grandissant jusqu'au bout sans brusquerie, sans secousse.

M. Marcel Devic l'a parfaitement compris, et s'armant courageusement du seul manuscrit sans lacunes que possède la bibliothèque de la rue Richelieu, il nous offre une traduction complète des Aventures d'Antar.

Nous avons attentivement parcouru l'ouvrage de M. Devic, et nous aimons à le reconnaître, le traducteur s'est tenu à la hauteur de l'œuvre toute belle qu'elle est. Soigneusement divisée en chapitres eux-mêmes subdivisés, la traduction n'a rien de la monotonie du texte, et les événements se déroulent sans fatigue pour le lecteur, avec un intérêt sans cesse croissant.

Le mot de traduction, je le sais, éveille toujours quelques scrupules; on ouvre en hésitant l'ouvrage, on parcourt les premières lignes et bien souvent l'on referme plus vite qu'on n'avait ouvert. Dans l'ouvrage de M. Devic, les choses se passent autrement. On ne peut lire une première page sans parcourir la deuxième, et à peine a-t-on terminé le premier chapitre qu'on passe au second sans prendre haleine.

C'est qu'en effet outre le charme d'un style simple et pur, le héros du roman est le plus admirable type qu'il se puisse imaginer. Antar représente en effet ce tableau gracieux, aimable, animé, de la vie arabe avant l'islamisme que M. E. Renan résume ainsi dans ses Etudes d'histoire religieuse : liberté illimitée de l'individu, absence complète de loi et de pouvoir, sentiment exalté de l'honneur, vie nomade et chevaleresque, fantaisie, gaieté, malice, poésie, légère et indévote, raffinement d'amour.

Nos lecteurs prendront un avant-goût de l'œuvre dans le récit suivant d'un des plus beaux exploits d'Antar.

Aussitôt Cosrouan s'élança, monté sur un cheval aux jambes robustes, portant les rênes hautes, plus rapide que le vent du nord, prompt à tourner et à retourner. Le satrape était couvert d'une cotte aux mailles étroites comme des yeux de sauterelles. Il avait ceint un sabre destructeur qui tranchait les existences et les amène au terme fatal. Sous la cuisse, il retenait quatre javelines aiguës, et sa main brandissait une masse d'armes qui épouvantait la pensée.

A peine fut-il dans l'arène qu'il vomit en sa langue d'horribles injures contre les Arabes. Il voulait fondre sur l'armée de Mounzir; mais Antar arrêta ses projets, se jeta au devant de lui, et rugit à sa face avec la puissance des démons. Cosrouan lui tint tête avec fureur. Ils firent maintes évolutions; la poussière soulevée les dérobaient parfois aux regards. Leur hardiesse, leurs chocs terribles, leurs assauts merveilleux frappaient les yeux de stupefaction. Chaque fois que le Délémitte voulait écraser Antar de sa masse, il se voyait deviné, reprenait du champ et redoublait de ruses et de stratagèmes. Antar le suivait de près et mêlait son souffle à l'haleine de son ennemi.

La lutte dura ainsi jusqu'au milieu du jour. La chaleur était accablante, les pierres flambaient. Cosrouan, essouffé, porta sa masse d'armes de la main droite à la main gauche, saisit une de ses quatre javelines et la lança contre Antar en l'accompagnant d'un cri semblable au fracas du tonnerre. L'arme sortit de sa main comme l'éclair qui éblouit les yeux. Antar la vit venir, et lorsqu'elle fut proche, il la détourna habilement avec sa lance, et la javeline vola loin de lui. Les cavaliers virent cela et furent saisis d'étonnement.

Cosrouan prit une seconde javeline :

« Qu'elle frappe et tue ! dit-il en la lançant avec force.

Antar évita le trait et le rendit vain. La troisième et la quatrième javeline eurent le même sort.

Alors Cosrouan, bouillant de fureur, fuyait comme le lion et vise son adversaire. L'énorme masse traverse l'air et arrive sur Antar qu'elle eût écrasé, si le héros ne l'avait saisie au vol et retenue dans la main, car Dieu l'avait doué d'adresse, de ruse et de force. Il la brandit à son tour, et les regards de qui-conque le vit furent aveuglés de stupefaction.

Il courut sur Cosrouan.

« Malheur à toi, maudit ! lui cria-t-il, viens, ap- prendre à manier une masse d'armes. »

Lorsque le chef persan avait vu son antagoniste saisis la masse en l'air, le ciel et la terre s'étaient évanouis à ses yeux. Eperdu, il tourna le dos, protégeant sa fuite avec son bouclier; mais Antar le suit, le vise, et lance la masse d'armes, qui tombe sur le bouclier, plus lourde qu'un roc lancé par une machine de guerre. Elle renverse Cosrouan dans la poussière, et lui fracasse quatre côtes; la mort du satrape est sans agonie.

Le succès du livre de M. Devic est assuré. Nos lecteurs surtout tiendront à faire un accueil favorable à l'œuvre remarquable, à tous égards, d'un de leurs compatriotes.

Louis LAYTOU.

**BULLETIN COMMERCIAL.**

**VINS ET SPIRITUEUX.**

Les vins de la dernière récolte s'élèvent avec assez d'empressement dans tous les vignobles; aussi les arrivages par voie ferrée ont-ils repris une certaine importance. Quant aux prix pratiqués à Bercy ou à l'Entrepôt, ils ne présentent aucune variation. La vente est active; le commerce de détail s'est laissé dégarner comptant sur une baisse ajournée chaque semaine et qui ne s'est pas produite, malgré le temps tout-à-fait favorable au premier développement de la vigne. La baisse viendra-t-elle plus tard? C'est une question, car si la vigne est en partie à l'abri des gelées tardives, il y a encore la coulure à redouter au moment de la floraison, et comme les vins de la dernière récolte sont entre les mains du commerce, il est à supposer que les prix se soutiendront au moins jusqu'à ce que cette phase de la végétation soit passée.

De tous les vignobles on s'accorde à dire que les fruits sont très-abondants sur les ceps.

Les eaux-de-vie, à l'entrepôt du quai Saint-Bernard, ne donnent lieu à aucune affaire; les cours sont donc stationnaires. Le fût se traite de 70 à 75 fr. l'hect. au dehors.

Les avis des pays de production sont également sans importance sous le rapport commercial; il ne s'engage encore rien dans le sens de la baisse. On semble vouloir attendre que toutes craintes de gelées aient disparu.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

**Faits divers.**

Anx termes du code d'instruction criminelle, lorsque la cour de cassation casse, au point de vue civil, un arrêt de cour d'assises allouant des dommages intérêts, elle renvoie l'affaire, non devant une autre cour d'assises, mais devant un tribunal civil. En conséquence, la cour de cassation vient, par une décision nouvelle, prise en chambre du conseil, de renvoyer l'affaire Armand devant le tribunal civil de Bordeaux.

Cette affaire est ainsi appelée à être encore portée devant trois degrés de juridiction: le tribunal de Bordeaux, la cour de Bordeaux et les chambres civiles de la cour de cassation.

Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, règle comme il suit les formalités à remplir par les auteurs ou éditeurs d'ouvrages destinés aux bibliothèques scolaires:

Tout auteur ou éditeur qui voudra obtenir qu'un ouvrage puisse être introduit dans les bibliothèques scolaires, devra en déposer deux exemplaires au ministère de l'instruction publique, avec une demande signée de lui.

Il devra faire accompagner son envoi d'une note portant le titre exact de l'ouvrage, le format, le nombre de volumes, l'indication du prix et celle des remises qu'il est disposé à faire à l'administration pour douze exemplaires, pour cent et pour deux cents.

Le ministre ne fait examiner que les ouvrages imprimés.

Chaque ouvrage est l'objet d'un rapport écrit et signé, fait à la commission par un de ses membres.

M. Dorigny, médecin dentiste, a l'honneur de prévenir ses clients qui viendront à Péri-

goux à l'occasion de l'exposition, qu'il se tient à leur disposition, jusqu'au 31 mai en son Cabinet de Périgueux, Cours Tourny, 10. DORIGNY.

**RÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DANS LA PRESSE.**

**LE GLOBE**

Journal quotidien, grand format, contient:  
1° Un journal politique, littéraire, etc.  
2° Un journal reproducteur des articles des journaux parisiens;  
3° Un journal judiciaire, les procès du jour;  
4° Une revue des journaux amusants de Paris. Un an, 48 fr.; — Six mois, 25 fr.; — 3 mois, 13 fr. On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5.

37 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Ko. ke appelait, à si juste titre, un remède béni, un magnifique présent du Ciel. Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

**AVIS TRÈS IMPORTANT.**

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinel, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

**ALIMENT des CONVALESCENTS.**

Pour activer la convalescence, remédier à la faiblesse chez les enfants et fortifier les personnes faibles de poitrine ou de l'estomac, les D<sup>rs</sup> Alibert, Broussais, Blache, Baron, Jadelot, Moreau, Fouquier, etc., recommandent spécialement le RACHAOUT DE DELANGRENIER, seul aliment approuvé par des membres de l'Académie de Médecine, seules auto-

rités qui offrent garantie de confiance. Dépôt dans chaque ville.

**NOUVEAU PURGATIF.**

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent facilement se purger avec le CHOCOLAT DESBRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôts dans les Pharmacies. (SE DÉFIER des imitations.)

**VINAIGRE de toilette COSMACÉTI**

supérieur par son parfum et ses propriétés lénitives et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

*Naissances.*  
20 mai Fillières (Henri) naturel, St-Georges.  
*Mariages.*  
19 — Noyrit (Pierre), carrossier, et Lery (Marie), sans prof.  
*Décès.*  
19 — Enfant du sexe masculin, né-mort des époux Delpech et Amayot.  
21 — Fillières (Henri), naturel, 2 jours, St-Georges.

**BULLETIN FINANCIER.**

**BOURSE DE PARIS.**

19 mai 1864.			
au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	66 75	» 15	»
3 p. % emprunt de 1864.	»	»	»
4 1/2 pour 100 .....	94	» 75	»
20 mai.			
3 pour 100 .....	66 70	»	» 05
3 p. % emprunt de 1864.	66 75	» 05	»
4 1/2 pour 100 .....	93 50	»	» 25
21 mai.			
au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	66 60	»	» 10
4 1/2 pour 100 .....	93 25	»	» 24

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

**Ouverture des ATELIERS et SALON de la**

**PHOTOGRAPHIE HONORÉ**

Portraits de toutes dimensions, Reproductions, Paysages.

SPÉCIALITÉ de Portraits dits Carte de visite, d'une exécution et d'un fini complets.

**BOULEVARD SUD, MAISON MIRC, PHARMACIEN**

**Salon d'Exposition au 1<sup>er</sup> étage.**

**SELS FERRUGINEUX EFFERVESCENTS DE LE PERDRIEL**

préférés à toutes les préparations analogues dans le traitement des

**PALES COULEURS, ANEMIE** et de toutes les affections où le Fer est indiqué. (Voir la Brochure spéciale.)

Vente au détail: Pharmacie LE PERDRIEL, faubourg Montmartre, 76. — Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

**ALCOOLATURE D'ARNICA des VOSGES**

Célèbre vulnéraire de VIOLAND, pharm. à Colmar.

Préparée avec la plante fraîche lors de sa floraison, c'est UN VULNÉRAIRE HÉROÏQUE contre les COUPS, CHUTES, CONTUSIONS, BLESSURES, MORSURES, etc., etc., et pour rétablir les sens d'une personne ayant éprouvé une vive émotion.

DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

A Cahors, chez M. Bergerol, pharmacien.

**TACHES ET BOUTONS AU VISAGE**

Le LAIT ANTEPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités — neutralise, comme l'alcali, le venin des piqûres d'insectes. — donne et conserve au visage un teint clair et uni. — Flacon, 5 francs. — Paris, CANDÈS et Co, boulevard St-Denis, 26. — Cahors, pharmacie VINEL.

**GOTTRES, SCROFULES, GLANDES engorgées**

et affections lymphatiques, guéris par la POUDRE de SENCY-BAZIÈRE, approuvée par l'Académie de Médecine, autorisée par le gouvernement. Dépôt général, chez MM. BAZIÈRE FRÈRES, 24, rue Rambuteau, à Paris. Le flacon 5 fr., la topique 2 fr.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

**MAISON GREIL**

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

**HABILLEMENTS TOUS FAITS**

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante

**TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES**

**DES VOIES URINAIRES**

et de toutes les affections qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme: à l'usage des gens du monde. — 9<sup>e</sup> édition: 1 volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil urinaire, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle; illustré de

**314 FIGURES D'ANATOMIE**

par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli;

2<sup>e</sup> Du même auteur: D'UNE CAUSE PEU CONNUE

**DÉPUISEMENT PRÉMATURÉ**

suite d'abus précoces, d'excès; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2<sup>e</sup> édition, 1 volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène, avec de nombreuses observations de guérison: impulsion, stérilité.

Prix de chaque ouvrage: 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie; et chez les principaux libraires. A l'aide de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.



**POUDRES ET PASTILLES**

AMÉRICAINES

du docteur

**PATERSON**

de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La Lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, nausées, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FAYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux: New-York, ph. FOUGERA; Londres, ph. WILCOX et Co, Oxford Street, 336; Paris, ph. rue Palestro, 29; — à Cahors, VINEL, pharmacien.

**YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE**

de la Veuve Farnier de St-Audré de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des naupées, autorisé par décret impérial. Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiaes V. F. Signature: *Chesbrier*

Dépôts: à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Cahors, CAMBORNAT; à Puy-Lévy, DELBREIL; à Gracq, LAFON-BESSIÈRE, ph.; à Gourdon, CABANES ph.

Trois mois 46 fr. **LE TEMPS** Six mois 52 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEFFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Le journal Le Temps vient de s'adopter et distribue gratuitement à ses souscripteurs

**LE MAGASIN D'ÉDUCATION**

**ET DE RÉCRÉATION**

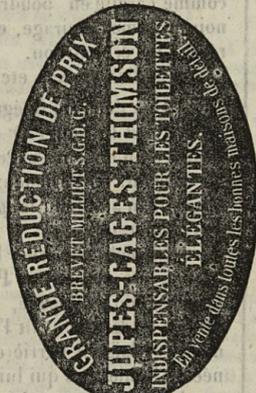
ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE

DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Ce splendide Recueil, publié sous la direction de MM. J. MACE, auteur de l'histoire d'une bouchée de pain, et P.-J. STAHL, avec la collaboration des écrivains les plus distingués, membres de l'Institut, professeurs, etc., est le plus beau journal d'éducation qui ait jamais paru. En se l'adjoignant, le Temps devient, par excellence, le journal de la famille.

Le Magasin d'éducation et de récréation paraît tout les quinze jours, par livraisons de deux feuilles magnifiquement illustrées.

Pour recevoir sans aucun frais le Journal d'éducation et de récréation, prendre un abonnement au journal LE TEMPS.



**LE PETIT J<sup>ne</sup>**

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES PORCELAINES

COMESTIBLES CRISTAUX

**CHOCOLAT**

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

**LAMPES ET HUILE**

DE PÉTROLE

**LAMPE PERPETUELLE**

à l'HUILE de PÉTROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilles.

**A Vendre à Bordeaux pour cause de santé et**

position faite, un très-bel ÉTABLISSEMENT fondé il y a 10 ans par le propriétaire actuel, articles d'utilité dont la vente est de toutes saisons. — Position très-avantageuse. — S'adresser à Bordeaux, N° 11, rue Bardineau, à M. Lebecqho, rentier, qui est chargé de donner les renseignements. (Affranchir.)

**AVIS AUX AGRICULTEURS**

**GUANO D'ALGERIE**

pulvérisé, sur fin.

Pour la culture des tabacs et pour la vigne aussi que pour toute sorte d'arbres fruitiers, le Guano d'Algérie rivalise avec celui du Pérou, employé par quantité égale. Prix: 24 fr. les 100 k. ou 12 fr. les 50 kilos.

Il est bien à remarquer aussi que le Guano d'Algérie, loin d'épuiser le sol, le fertilise au contraire et est pour lui un précieux engrais.

Un Guano spécial pour les prairies artificielles et naturelles et toute plante légumineuse, au prix de 3 fr. 50 c. les 50 k; Plâtre à marner, à 2 fr. 10 c. et Plâtre pour cloison et pour plafonds, à 2 fr. 50 c. les 50 k. Le tout donné à l'épreuve, toujours chez M. BÉDE, menuisier, rue Impériale, à Cahors, et à ses entrepôts:

- A Mercuès, chez M. le Maire;
- A Larroque, chez M. Bonnemort;
- A Vers, chez M. Magneval, aubergiste;
- A Bouquet, chez M. Moles, menuisier;
- A Douelle, chez M. Arnaudet, dit Jarnaye, aubergiste.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.